

2026

10^e édition

Portrait social

Caf du Lot

Données 2025



Cafdata



35,60 %

PERSONNES
COUVERTES

29 379

ALLOCATAIRES

Dans le Lot, en juin 2025, **176 473 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **35,60 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 24 % à 43 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion plus faible de familles avec enfants (28 % dans le Lot, 49 % au niveau national) dont 16 % sont des familles monoparentales (33 % au niveau national).

534 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

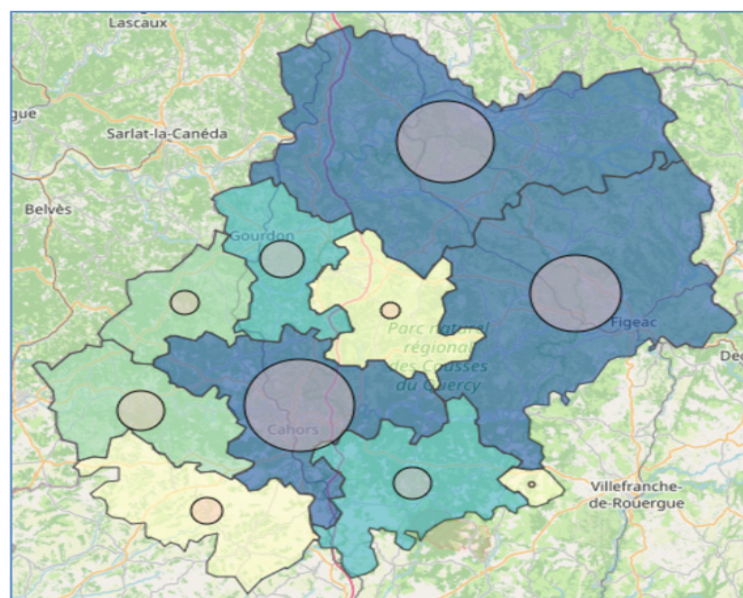
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu.

14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14 % au niveau national).

10 350 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324€.

Dans ces foyers précaires, vivent 7 540 enfants.

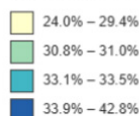
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Lot

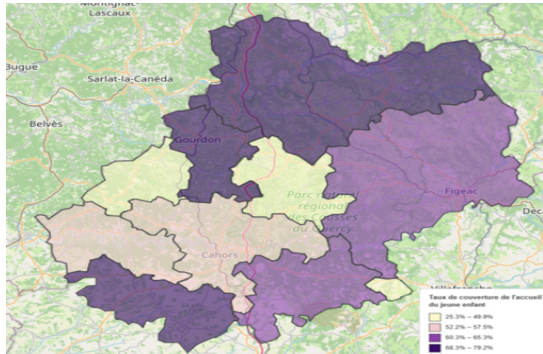
Petite
enfanceEnfance et
parentalitéLogement et
cadre de vieSolidarité
et insertionZoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



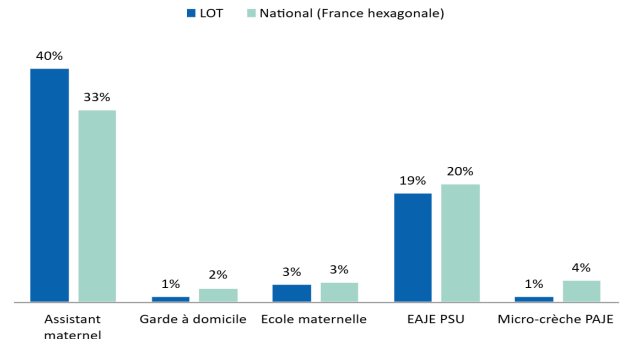
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

La Caf du Lot soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2023, **2 352 places sont disponibles pour les familles**. Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 1 497 places, soit **40 places pour 100 enfants** (32 % au niveau national).

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et Micro-crèches s'élève à **720 places**, soit **20 % du nombre d'enfants de moins de trois ans**. Les places PSU représentent près de **9 %** de l'offre d'accueil et les places PAJE près de **5%**.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

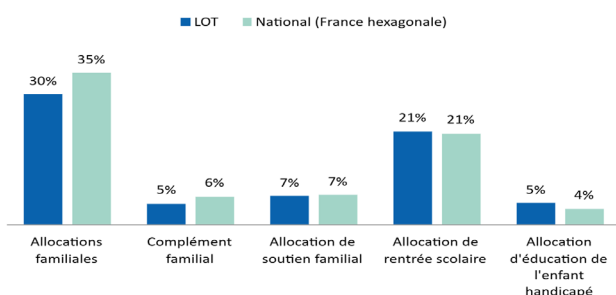
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf décembre 2025

- 30 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5% obtiennent un complément familial,
- 21 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 5 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

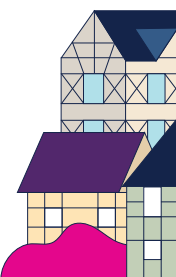
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

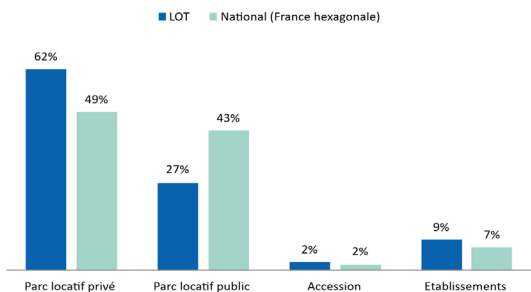




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf décembre 2025

Au mois de décembre 2025, 10 520 foyers lotois reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 18 000 personnes, soit 10 % de la population totale du département. Le Lot se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (27 % dans le Lot, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Lot	National (France hexagonale)
Parc Locatif Privé	236€	243 €
Par Locatif Public	224€	237€
Accédants	166€	188€
Etablissement	220€	221€

Source : Caf décembre 2025

Quelque soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le Lot par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -2€ à -24€. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différente (part importante de propriétaires, activité soutenue).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du **Revenu de Solidarité Active (Rsa)** à **4 063 foyers** sur le territoire lotois.
- 11 795 allocataires** lotois bénéficiaires de la **Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 1 200 foyers en 2025.

3 591 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 58 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59% au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

4 063

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

16 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

65 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

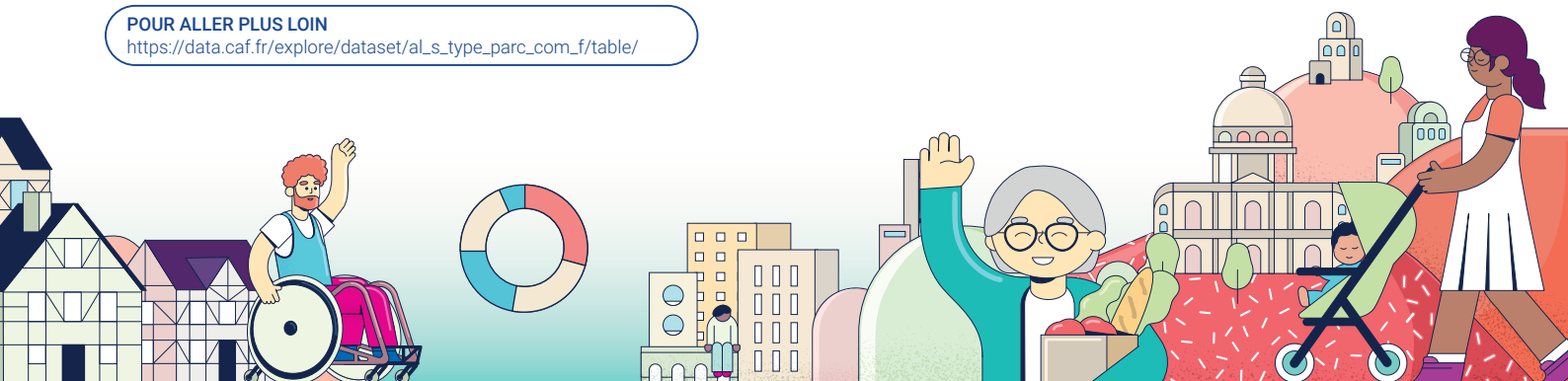
9 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

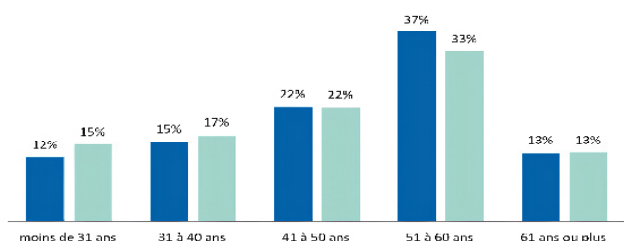
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



3 500 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux adultes handicapés dans le Lot en décembre 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 2.9 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 840 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditionne ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

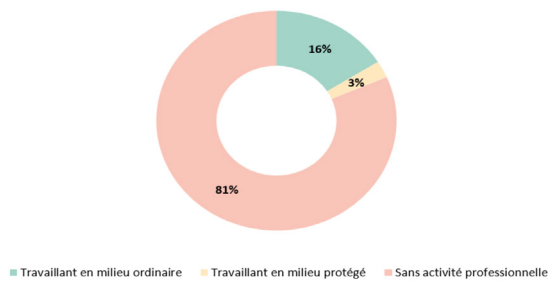
Âge des bénéficiaires



Source : Caf décembre 2025

- **88 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85 % au niveau national).
- **36 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf décembre 2025

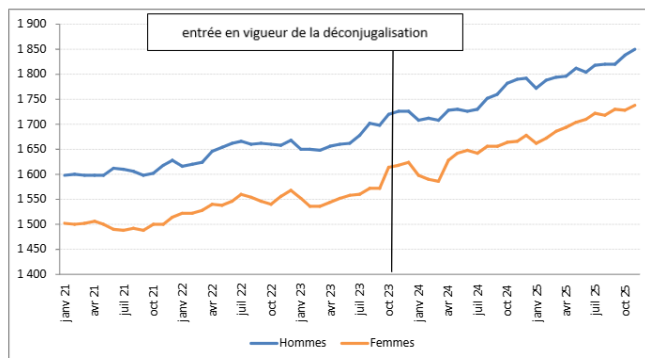
- **42 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41 % au niveau national). Bien que **64%** des allocataires sont sans activité professionnelle, certains

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples * ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

*24 % des allocataires AAH du département sont en couple



Source : Caf de janvier 2021 à décembre 2025